



Vers une approche européenne de l'accueil de la petite enfance :

Une politique proposée par *Enfants d'Europe*



De nos jours, le besoin de structures d'accueil des jeunes enfants et de leur famille est largement reconnu à travers l'Europe. Les institutions internationales (dont l'Union européenne), les différents niveaux de gouvernement, les partenaires sociaux, les ONG et de nombreux parents réclament ces services. Mais de quels services s'agit-il ? Sur quels principes et quelles valeurs ceux-ci devraient-ils s'appuyer ? Est-ce une matière purement locale ou nationale ou est-il nécessaire d'en faire plus au niveau de l'Union Européenne ? Et si tel est le cas, quelle action entreprendre ? Une approche européenne des services à la petite enfance est-elle nécessaire ? Ces questions seront abordées dans ce document.

Enfants d'Europe est un réseau de magazines nationaux qui se sont réunis afin de publier une revue unique diffusée dans 13 pays européens et dans 11 langues.

Enfants d'Europe s'intéresse aux services à la petite enfance et aux familles et est destiné à tous les particuliers et organisations concernés par ces services et par les questions relatives aux enfants. Les objectifs d'**Enfants d'Europe** incluent la création d'un forum (un « espace Européen ») permettant l'échange d'idées, de pratiques et d'informations et contribuant au développement de politiques et de pratiques aux niveaux nationaux, aussi bien qu'européens.

Ce document a été préparé par le comité éditorial d'**Enfants d'Europe**. Il se propose de stimuler un dialogue démocratique sur les politiques européennes et le besoin d'une approche européenne de l'accueil de la petite enfance, et, par là, de soutenir la création d'une politique européenne de l'enfance.

Cette proposition a reçu le soutien des partenaires suivants

Bambini, Italie
Børn & Unge/BUPL, Danemark
Betrifft Kinder, Allemagne
Cadernos de Educação de Infância, Portugal
Children in Scotland, Ecosse et Irlande
Comenius Foundation for Child Development, Pologne
Grandir à Bruxelles, Belgique
Infancia et Infància, Espagne
Le Furet, France
Tidningen Förskolan, Suède
Unsere Kinder, Autriche

Ce projet d'orientation est soutenu par les organismes suivants :

Bernard van Leer Foundation
Eurochild
International Step by Step Association
EECERA
Utdanningsforbundet, La Norvège
Gefures, La Grèce

Les arguments en faveur d'une approche européenne de l'accueil de la petite enfance

1. L'Union européenne partage une responsabilité

Pour **Enfants d'Europe**, trois raisons la justifient. Tout d'abord, parce que tout comme les responsables locaux, régionaux et nationaux des gouvernements des pays membres, l'Union européenne a des responsabilités concernant l'accueil de la petite enfance et ceux qui en bénéficient. L'accueil de la petite enfance tient depuis plusieurs années une place importante dans la politique sociale et économique de l'UE, car c'est un moyen de réalisation des objectifs en matière de parité et d'emploi. L'UE s'est particulièrement concentrée sur les modes d'accueil pour les enfants dont les parents travaillent. Plus récemment, les gouvernements des Etats membres, réunis à Barcelone en 2002, se sont entendus sur un objectif concernant le nombre de places en milieu d'accueil : 33% pour les enfants âgés de 0 à 3 ans et 90% pour ceux de 3 à 6 ans. Mais ces objectifs quantitatifs n'étaient accompagnés d'aucune condition qualitative ; il reste donc aux Etats membres à poursuivre les objectifs de Barcelone, en accord avec leurs propres modèles nationaux.

Enfants d'Europe soutient que le but politique à long terme d'augmenter le nombre de places en milieu d'accueil rend l'UE responsable *de facto* des services à la petite enfance et des enfants qui en bénéficient. Or récemment, l'UE a endossé *de jure* cette responsabilité à travers l'adoption de la Charte des Droits Fondamentaux de l'Union européenne par les présidents du Parlement européen, du Conseil et de la Commission, le 7 décembre 2000 à Nice. L'article 24 de cette charte reconnaît que « dans tous les actes relatifs aux enfants, qu'ils soient accomplis par des autorités publiques ou des institutions privées, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale ».

En juillet 2006, la Commission Européenne a publié une communication importante : *Vers une stratégie européenne sur les droits de l'enfant (COM (2006) 367 final)*. Cette communication propose « d'établir une stratégie détaillée de l'UE dans le but de promouvoir et de protéger les droits de l'enfant dans les politiques internes et externes de l'UE ». Elle affirme que le droit des enfants est « une priorité pour l'UE ». Cet engagement de réformer l'UE a été réaffirmé dans l'avant projet du Traité de Lisbonne, accepté par les dirigeants des Etats membres en Octobre 2007. 'La protection des droits de l'enfant' y est spécifiée comme un but de l'UE (CIG 14/17 ; Article 2 (3)).

Une autre politique de développement de l'UE devrait être mentionnée. En plus de la priorité à long terme accordée à l'accueil des jeunes enfants et à la reconnaissance de leurs droits, l'UE a également manifesté son intérêt pour les questions relatives à l'éducation des enfants en bas-âge. Dans une communication récemment publiée, *Efficacité et équité des systèmes européens d'éducation et de formation (COM (2006) 481 final)*, la Commission Européenne conclut que « [de toutes les éducations], L'enseignement préprimaire affiche le rendement le plus élevé sur les plans des résultats obtenus et de l'adaptation sociale des enfants. ». Cette communication propose enfin : « Les États membres devraient investir davantage dans l'enseignement préprimaire. Celui-ci constitue en effet un moyen efficace de jeter des bases pour l'apprentissage ultérieur, la prévention des abandons scolaires, l'amélioration de l'équité des résultats et le relèvement des niveaux globaux de compétences ».

L'intérêt croissant que manifeste la politique européenne pour l'accueil des jeunes enfants requiert une approche qui va au-delà des objectifs de Barcelone. Ces objectifs quantitatifs doivent s'accompagner d'une déclaration claire des valeurs et des principes sur lesquels les services en question se baseraient, mentionnant explicitement l'intérêt supérieur de l'enfant et ses droits, et constituant une approche européenne de services à l'enfance. En outre, l'approche devrait aller au-delà des questions relatives à la garde des jeunes enfants en adoptant un concept inclusif de services multiples, ouverts à tous les enfants et à toutes les familles et qui concerneraient certainement l'accueil, mais s'occuperaient également de questions telles que l'éducation, le soutien à la parentalité, l'inclusion sociale et la pratique de la démocratie.

Les membres d' **Enfants d'Europe** se réjouissent de l'intérêt grandissant que manifeste l'UE envers les jeunes enfants et les services qui leur sont proposés. Ils espèrent que la prochaine étape de l'UE permettra de décloisonner les différents champs d'intervention, pour rapprocher les politiques liées aux droits de l'enfant, à l'éducation dès le plus jeune âge, à l'accueil et à l'égalité de genre.

2. Les enfants sont citoyens d'Europe

Le deuxième argument en faveur d'une approche européenne de l'accueil des jeunes enfants rejoint celui que nous venons de développer. Ce nouvel argument traite de l'équité. **Enfants d'Europe** pense que le fait même de chiffrer les objectifs (comme pour les objectifs de Barcelone), sans pour autant préciser davantage d'objectifs qualitatifs constitue non seulement un manquement de l'UE à ses responsabilités mais expose les enfants à des conditions inégales à travers l'Europe. On devrait s'attendre à ce que les enfants, en tant que citoyens d'Europe, bénéficient tous de droits et avantages égaux. Ces droits et avantages ne devraient pas dépendre du lieu de naissance.

3. La valeur ajoutée d'une approche européenne

Enfin, **Enfants d'Europe** pense que tous les Etats membres ont un intérêt mutuel à rechercher une approche européenne qui offrirait à tous l'opportunité de bénéficier de la richesse et de la multiplicité des traditions et des expériences rencontrées à travers l'Europe. La création d'une approche européenne apportera de nombreuses opportunités aux Etats membres pour apprendre les uns des autres, développer et exploiter un espace européen d'échange, de dialogue et de réflexion.

Qu'est-ce qu'une approche européenne ?

Quel est le sens qu'**Enfants d'Europe** donne à l'expression « approche européenne » ? En tant que membres d'**Enfants d'Europe**, nous proposons ci-dessous une définition provisoire d'une relation qui allierait cohérence et diversité. Cette relation prendrait en compte certains objectifs, droits et principes communs, tandis que demeurent des différences marquées entre les pays, et à l'intérieur même de ceux-ci. De nos jours, trouver un lien entre cohérence et diversité est essentiel au développement de toute politique, que ce soit à l'intérieur de l'UE ou à l'intérieur de beaucoup de ses Etats membres (en particulier ceux qui se sont dirigés vers des formes de gouvernement plus décentralisées). Qu'est-ce qui devrait être défini au niveau central afin d'assurer les droits communs à tous les citoyens ? Et quelle autonomie faut-il laisser aux autorités locales pour que les besoins et les souhaits particuliers des différentes communautés puissent se retrouver dans leurs politiques ?

Une approche européenne ne renvoie en aucun cas à un cahier des charges détaillé et global qui amènerait progressivement tous les Etats membres à un euro-système standardisé d'écoles maternelles ou de crèches. Elle ne renvoie pas non plus à une déclaration définitive. Selon **Enfants d'Europe**, il est impossible de concevoir qu'un jour la relation entre cohérence et diversité soit mise au point définitivement ; c'est pourquoi nous choisissons d'employer le terme de « définition provisoire [de cette] relation ». C'est une question éminemment politique, il est donc logique qu'elle soulève un débat constant, et qu'elle soit sujette au changement. Même lorsque le besoin de cohérence est reconnu, l'éventail d'interprétations possible reste large : c'est ce que l'on pourrait appeler la diversité dans la cohérence ! Par exemple, il serait possible de s'entendre sur le fait que l'accueil de la petite enfance puisse s'organiser autour d'un curriculum, mais la forme, la spécificité et la portée de celui-ci pourraient se trouver grandement modifiées d'un pays à l'autre – comme c'est le cas de nos jours.

Par conséquent, en choisissant de proposer une « approche européenne », **Enfants d'Europe** place sur le long terme l'accueil de la petite enfance au centre d'un débat à portée multiple, un débat au cours duquel les différences les plus marquées sont libres de s'exprimer. Nous sommes prêts à dialoguer avec ceux qui sont en désaccord avec le type de relation que nous venons de proposer.

Qu'entend-on par «structures d'accueil de la petite enfance » ?

Par cette expression **Enfants d'Europe** englobe un large panel de structures pour les enfants, de la naissance à l'âge obligatoire de scolarisation. Selon les Etats membres, cet âge varie de 5 à 7 ans mais il est plus généralement fixé à 6 ans. En Europe, les noms associés aux structures d'accueil des jeunes enfants peuvent être très différents. Dans chaque langue, chaque nom représente une somme particulière et riche de traditions, valeurs et connotations; par exemple: *école maternelle, scuola dell'infanzia, kindergarten, nursery, förskola, crèche collective, children's centre*. Si l'on prend n'importe lequel de ces noms nationaux pour représenter la totalité des services européens la diversité devient alors invisible, et les mal-entendus prolifèrent. C'est pourquoi nous nous sommes mis d'accord sur un terme assez neutre (« structure d'accueil de la petite enfance ») qui n'est associé à aucun pays ou tradition en particulier. Que couvre le terme « structure d'accueil de la petite enfance » ? En premier lieu, il désigne les structures destinées à des groupes d'enfants n'ayant pas atteint l'âge obligatoire de scolarisation. Ces structures, où exercent des salariés, sont mises en place par des organisations (soit par une municipalité, soit par une coopérative parentale, ou encore par une entreprise). Le terme comprend donc des services tels que les classes maternelles, les crèches, les kindergartens, les écoles non-obligatoires, les centres pour enfants et les lieux d'accueil familial (où les accueillantes travaillent souvent dans le cadre d'une plus grande structure, comme une municipalité, un bureau ou un réseau de services). Dans la plupart de ces structures, les enfants passent une grande partie de leur temps sans leurs parents, mais nous n'avons pas l'intention de laisser de côté celles dans lesquelles certains parents restent avec leurs enfants (par exemple, les *lieux d'accueil enfants parents* en France, *spazio gioco* en Italie).

Les structures pour les enfants en âge d'être scolarisés ne sont pas traitées dans ce document. **Enfants d'Europe** a l'intention de considérer leur cas

prochainement. Mais nous accordons beaucoup d'importance aux liens qui existent entre les structures d'accueil de la petite enfance et le système scolaire obligatoire. Nous voulons surtout éviter que ce dernier prenne le dessus sur l'accueil des jeunes enfants, car c'est bien là le danger. Nous soutenons plutôt les idées avancées dans les rapports de l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economique (OCDE) *Petite enfance, grands défis : Éducation et structures d'accueil*, (voir plus bas), où l'OCDE développe l'idée d'un « partenariat fort et équitable » dans lequel aucun des systèmes ne domine l'autre, mais où tous deux dialoguent et restent ouverts à de nouvelles idées.

S'appuyer sur le passé : les bases d'une approche européenne

Dans ce document, *Enfants d'Europe* s'engage pour une approche européenne et définit les dix principes qui pourraient former la base de cette approche. Ces principes n'ont pas été choisis arbitrairement. Ils ont été élaborés grâce à des travaux précédents menés par des experts, des politiciens et des législateurs.

La première pierre a été posée lors de l'adoption de la *Recommandation du Conseil concernant la garde des jeunes enfants* (92/241/EEC, approuvée le 31 mars 1992) par le Conseil des Ministres en mars 1992 dans le cadre du Troisième programme pour l'égalité des chances. Il s'agit d'une déclaration d'objectifs et de principes politiques communs, approuvée par l'ensemble des gouvernements des Etats membres de l'époque, dans le but de « permettre aux femmes et aux hommes de concilier leurs responsabilités professionnelles, familiales et éducatives découlant de la garde d'enfants. » (Article 1). Cette déclaration propose un ensemble de mesures concernant les structures d'accueil, les congés spéciaux, l'organisation du travail et les actions à entreprendre pour encourager les hommes à prendre plus de responsabilités vis-à-vis des enfants.

Tout comme les objectifs de Barcelone (qui ne font aucune référence à cette position antérieure), la *Recommandation du Conseil concernant la garde des jeunes enfants* a choisi d'adopter le terme réducteur de « service de garde d'enfants » qui reflète sa préoccupation initiale majeure pour l'emploi et la parité de genre (qui sont tout deux, nous tenons à le souligner, des objectifs importants). Par rapport aux objectifs de Barcelone, le point de vue adopté par la *Recommandation* est plus large et plus approfondi. Elle reconnaît d'ailleurs qu'« il est essentiel de promouvoir le bien-être des enfants et des familles en garantissant la satisfaction de leurs différents besoins ». La recommandation propose une gamme de principes qualitatifs qui devraient guider le développement des structures d'accueil : que ces services soient abordables à tous, que l'accès soit garanti, en zones urbaines et rurales, que l'accès des enfants ayant des besoins spécifiques soit assuré, combinant une sécurité psychologique et physique et une approche pédagogique, que les services, les parents et les communautés locales travaillent ensemble, que la diversité et la flexibilité soient assurées, que le choix laissé aux parents soit élargi et enfin que les différents services s'organisent entre eux de manière cohérente. Notons ici que diversité et cohérence sont juxtaposées alors que la recommandation ne définit pas leur inter-relation.

Cette recommandation a été suivie en 1996 par la publication des *Objectifs qualitatifs des services à la petite enfance* par le Réseau des modes de garde

d'enfants de la Commission Européenne. Ce réseau qui réunissait des experts issus de tous les pays membres de l'UE a été créé et soutenu par la Commission Européenne dans le cadre du programme pour l'égalité des chances. Il a produit un grand nombre d'études et de rapports entre 1986 et 1996. Sollicités par la Commission Européenne pour « d'établir des critères pour définir la qualité des modes de garde », les membres du réseau se sont donc appuyés sur les principes déterminés par la recommandation du Conseil, et ont mis en place 40 objectifs qu'ils jugeaient applicables par tous les Etats membres au bout d'une période de 10 ans. Atteindre ces objectifs signifierait un progrès dans l'exécution de la recommandation, bien que le document insistât sur le fait que les objectifs ne clôturaient pas le discours sur la qualité, à propos de laquelle « il ne peut y avoir de vision définitive et statique ». D'autre part, atteindre ces objectifs correspond à la mise en œuvre partielle et incomplète des principes de la recommandation, puisque la définition même des objectifs implique forcément un jugement de ce qui est faisable sur une période limitée. Ces objectifs sont organisés dans neuf catégories différentes : la politique, le financement, les niveaux et types de services, l'éducation, le taux d'encadrement des enfants, l'emploi et la formation des professionnels, l'environnement et la santé, les parents et la communauté, et enfin les résultats. Le document insiste sur le fait que les objectifs sont interdépendants et forment un tout, dans la mesure où « mentionner les uns sans les autres véhiculerait peu de sens et pourrait induire en erreur ».

Malgré le fait que les *Objectifs qualitatifs* n'aient jamais été adoptés par la Commission Européenne, ce document a été largement diffusé, cité et débattu. Dans ce domaine, il reste à ce jour un exemple unique de collaboration d'un groupe multinational ayant longuement discuté de la relation entre cohérence et diversité.

On a déjà cité des documents européens récents qui se réfèrent explicitement au besoin de l'EU de prendre en considération l'intérêt supérieur de l'enfant de manière prioritaire dans toutes les actions liées aux enfants, de promouvoir et de protéger les droits de l'enfant. Bien qu'aucun de ces deux documents ne fasse de référence explicite aux structures d'accueil des jeunes enfants, **Enfants d'Europe** pense qu'ils contribuent de manière importante à définir les fondements autour desquels une approche européenne devrait se construire. Ils reconnaissent en effet clairement qu'il est nécessaire de considérer les enfants comme des citoyens ayant des droits.

Enfants d'Europe s'est également servi de trois autres documents d'une importance majeure, même si ceux-ci ne proviennent pas des publications de l'UE. L'OCDE a entrepris l'étude transnationale la plus large et la plus systématique sur les services à la petite enfance. Cette étude couvre 20 des Etats membres de l'OCDE, dont certains ne font pas partie de l'Europe. Les deux rapports sur le thème de l'éducation et l'accueil de la petite enfance (*Petite enfance, Grands défis I et II* publiés en 2001 et en 2006,) n'incluent pas seulement des informations et analyses précieuses, mais aussi un certain nombre d'« éléments clés d'une politique réussie de l'AEJE » (*Accueil et Education du Jeune Enfant*). Parmi ces éléments clés se trouvent une approche systématique et intégrée de la politique, un partenariat fort et équitable entre les structures d'accueil de la petite enfance et le système éducatif, une approche universelle de l'accès aux structures, un investissement public substantiel dans les infrastructures et les services, une approche participative pour l'amélioration et l'assurance de la qualité, et enfin une formation et des conditions de travail appropriées pour tout le personnel.

Pour un nouveau système d'éducation public a été publié en 2005 par l'Associació de Mestres Rosa Sensat, une organisation Catalane respectée qui s'occupe de l'éducation et du développement professionnel des enseignants. Cette déclaration met en avant certains principes et accords importants à propos de la finalité et de la pratique des services, qui sont organisés en dix chapitres exposant une « nouvelle utopie de l'éducation ». Elle adopte également une perspective large et ne distingue pas les structures d'accueil des jeunes enfants des écoles pour enfants plus âgés. Elle donne par conséquent l'opportunité de réfléchir sur la relation entre ces secteurs.

Notre image de l'enfant

Enfants d'Europe propose d'établir des principes pour une approche européenne de l'accueil du jeune enfant ; ces principes s'inspirent de travaux européens antérieurs, comme nous l'avons souligné ci-dessus. Mais ces principes se sont aussi inspirés de nos réponses à la question fondamentale suivante : quelle image avons-nous de l'enfant ? Cette question est fondamentale car la discussion sur les structures d'accueil de la petite enfance doit d'abord s'interroger sur la notion même d'enfance. Cette interrogation montre que l'on reconnaît qu'il existe plusieurs images et façons d'appréhender l'enfance. Répondre à cette interrogation constitue un choix politique et éthique, choix qui est essentiel dans le domaine des politiques et des pratiques et qui établit des valeurs comme référence pour les principes qui suivent.

Notre image de l'enfant correspond à celle décrite par Loris Malaguzzi (une des principales figures dans le domaine de l'accueil du jeune enfant) lorsqu'il parle de la notion d'enfant « riche », désignant non pas un enfant matériellement riche, mais un enfant né avec un potentiel fort qui peut s'exprimer dans une centaine de langages différents ; un enfant actif pour apprendre, et qui, dès la naissance, cherche à comprendre le monde qui l'entoure ; un co-créateur de savoir, d'identité, de culture et de valeurs. Un enfant qui peut vivre, apprendre, écouter et communiquer mais qui reste toujours en relation avec les autres ; l'enfant entier, l'enfant avec un corps, un esprit, des émotions, de la créativité, de l'histoire et une identité sociale. Un être dont l'individualité et l'autonomie dépendent de l'interdépendance ; un être qui sollicite les liens qui lui sont nécessaires avec d'autres individus, enfants comme adultes ; et enfin un citoyen à part entière dont la place est ancrée dans la société et qui possède des droits que la société se doit de respecter et de soutenir.

Nous pensons que l'enfant occupe une place importante, tant dans la sphère publique de la société que dans la sphère privée de la famille. La famille joue un rôle essentiel dans le développement et le bien-être de l'enfant, dans le sentiment d'être aimé, d'avoir une valeur et d'être important et dans la construction de son identité, de sa culture et de son système de valeurs. Elle est un lieu de diversité ; une diversité qui doit être respectée en tant qu'élément fondamental de la société européenne. Mais comme l'enfant, la famille ne peut exister dans l'isolement : elle fait partie de la société et est en relation constante avec celle-ci. La famille a un rôle éducatif important, mais celui-ci ne peut échapper à l'influence de forces plus vastes : le soutien et le respect apporté par la société ; les demandes du monde du travail et d'un capitalisme de plus en plus compétitif ; l'influence toujours plus présente des médias et des technologies d'information, etc. En résumé, même si la famille fournit à l'enfance une sphère privée, cette sphère est forcément insérée à la sphère publique. Elle n'est ni la première source d'éducation, ni la dernière, mais elle fait partie d'un réseau complexe de relations éducatives dans lesquelles l'enfant évolue.

Cet enfant exige et mérite un accueil dont l'approche soit globale, qui adopte le principe de non séparabilité entre soin et éducation, raison et émotion, corps et esprit. Un accueil qui possède des possibilités infinies : culturelles, linguistiques, sociales, esthétiques, éthiques, politiques et économiques et qui soit un lieu de rencontre pour les enfants et les adultes, tant au sens physique du terme qu'au sens social, culturel et politique. Ce service est envisagé comme une institution publique ; un forum et un espace pour les enfants ; un lieu de rencontre et d'échange où enfants et adultes peuvent se rencontrer et s'engager, où ils peuvent dialoguer, s'écouter et discuter pour se comprendre. C'est un lieu de praxis éthique et politique, un espace de recherche et de créativité, de coexistence et de plaisir, de pensée critique et d'émancipation. C'est un lieu qui favorise la formation de l'individualité et de l'autonomie, mais aussi le renforcement de l'interdépendance et de la solidarité, sans lesquelles individualité et autonomie ne peuvent exister. Ce service n'est pas un substitut à la famille, mais un complément, un support, offrant aux enfants et parents des opportunités supplémentaires. Enfin, il ne faut surtout pas oublier que cet accueil est un droit dont tous les citoyens doivent bénéficier dès la naissance.

Proposition pour une approche européenne des structures d'accueil de la petite enfance

Maintenant que nous avons défini ce système de valeurs qui découle de l'image que nous avons de l'enfant, les membres de **Enfants d'Europe**, proposons dix principes fondateurs d'une approche européenne aux structures d'accueil de la petite enfance. Nous proposons ces principes dans un esprit d'ouverture, et aspirons à un dialogue démocratique mais avec une intention très claire de rechercher un terrain d'entente qui assure à tous les jeunes enfants d'Europe des droits communs en matière de services, une tâche urgente étant donné le nombre croissant d'enfants qui bénéficient de ces services. De même, nous reconnaissons que les structures d'accueil considérées ici représentent seulement une partie d'un réseau de services et de politiques qui sont nécessaires pour assurer une 'bonne' enfance, pour soutenir la parentalité ainsi que pour réduire l'inégalité, l'exclusion et l'injustice.

Ces principes doivent être considérés comme des objectifs qu'il faut s'efforcer d'atteindre. Dans de nombreux cas, la mise en place de ces principes devra être progressive plutôt qu'immédiate. Leur période d'implantation doit être soumise au débat. **Enfants d'Europe** considère que ces principes devraient et pourraient être mis en pratique d'ici 2020, endéans une période de 12 ans. Finalement, tout comme les précédents objectifs de qualité, ces principes sont interdépendants et forment un tout : chacun d'entre eux devrait être adopté, et pas seulement une sélection de ceux-ci.

Principes

1. L'accès : un droit pour tous les enfants

L'accès est un droit pour tous les enfants. Tous devraient avoir le droit à une place dans les structures d'accueil de la petite enfance sans aucune distinction. Cette place ne devrait dépendre ni d'un handicap ou d'autres besoins particuliers, ni de l'endroit où ils vivent, ni des revenus familiaux, ni du fait que leurs parents aient une activité professionnelle ou non, etc. Ce droit des enfants ne représente en aucun cas une alternative aux congés de maternité ou aux congés parentaux (qui sont déjà un droit pour tous les parents européens). En

effet, tous ces droits sont nécessaires et précieux, pour les enfants comme pour les parents.

2. Le financement : un accueil gratuit pour tous

Parce que les structures d'accueil de la petite enfance sont un droit et une responsabilité publique, ils devraient être gratuits. Le principe de gratuité est déjà mis en oeuvre dans de nombreux Etats membres pour les structures accueillant les enfants de 3 à 6 ans ; cela devrait être étendu aux structures accueillant des enfants de moins de trois ans. Leur financement devrait provenir des impôts et s'appliquer à tous les services, publics et privés, qui rencontrent les principes énoncés ici. Dans *Petite enfance, grands défis II*, l'OCDE en arrive à démontrer que le financement direct de ces structures est plus profitable qu'un financement indirect à travers des subventions versées aux parents.

3. L'approche pédagogique : une approche globale et à buts multiples

Il faudrait considérer ces structures d'accueil comme des institutions publiques, comme des lieux de rencontres où des relations entre enfants et adultes peuvent se nouer. Ceux-ci devraient adopter une approche globale et multiple des enfants qui reconnaisse la multitude de possibilités que ces lieux peuvent offrir, tout comme la diversité qui existe chez les enfants et les familles. Ils devraient fournir un accueil sûr et sécurisant, et de fait, prendre soin des enfants selon une éthique qui se retrouverait dans toutes leurs activités et relations. Mais la mise en place de ces structures devrait être envisagée dans un contexte plus large comme une partie intégrante et inséparable de l'éducation des enfants. L'enjeu est important, car il reconnaît l'importance de l'espace et du jeu dans la vie des enfants et il inclut l'apprentissage, les relations sociales, l'éthique et l'esthétique, le bien-être physique et émotionnel, « l'éducation au sens le plus large ». Ces structures ne doivent pas seulement être ouvertes à des objectifs et des rôles nouveaux, mais aussi à des effets qui n'auront pas été anticipés d'avance. Les résultats obtenus comptent, mais pas seulement ceux qui ont été prédéfinis. La question qu'il faut poser à propos de tout service n'est pas « les objectifs a, b et c ont-ils été atteints ? » mais bien « qu'est-ce qui a été atteint ? ».

4. La participation : une valeur essentielle

Les structures d'accueil devraient considérer la participation comme une valeur essentielle, dans la mesure où elle contribue à l'expression de la démocratie et à la lutte contre l'exclusion sociale. La participation présuppose un travail pédagogique qui soutienne le développement et l'éducation de chaque enfant. Elle implique l'investissement actif de la communauté entière, c'est-à-dire de tous les jeunes enfants et des adultes, les parents, toutes les catégories de professionnels travaillant dans ces services, et les autres citoyens. Elle permet à tous ces groupes de contribuer à l'élaboration d'un projet commun, et à chaque aspect de la vie dans la structure, que ce soit la gestion, les décisions ou l'évaluation .

5. La cohérence : un cadre pour soutenir une approche commune

Toutes les structures d'accueil de la petite enfance devraient être régies par un cadre politique unique et cohérent qui assurerait une approche commune, et des conditions identiques dans tous les secteurs clés où la cohérence est une valeur essentielle. Les secteurs clés sont les suivants : l'accès, l'accessibilité financière, l'approche pédagogique, le cadre curriculaire, la participation,

l'évaluation, les standards minimums liés à l'environnement et à l'emploi (qui incluent la qualification et les conditions de travail des professionnels, ainsi que des infrastructures favorables). Construire et appliquer ce cadre politique unique et cohérent pour les services d'accueil des jeunes enfants (de la naissance à l'âge de scolarisation obligatoire) serait facilité par l'existence d'un seul ministère responsable de tous les services à tous les niveaux de pouvoir.

6. Choix et diversité : les conditions de la démocratie

Toutes les structures devraient reconnaître, respecter, et valoriser de manière positive la diversité sous toutes ses formes, en tant que valeur et élément fondamentaux de la culture européenne. Ils devraient soutenir la diversité de langage, d'ethnie, la religion, le genre, l'orientation sexuelle et le handicap, ainsi que combattre les stéréotypes et la discrimination. Une telle position devrait se refléter à travers l'ouverture d'esprit que les structures devraient manifester aux enfants et aux familles à travers leurs pratiques, et la composition de leurs équipes. Cette composition devrait inclure au moins 40% d'hommes employés à long terme, 20% à l'horizon 2020, et devrait refléter la diversité des communautés locales. On devrait soutenir et encourager les structures à explorer des paradigmes, théories et pratiques différents dans le but de questionner les discours dominants et créer de nouvelles façons de penser et de travailler. Par conséquent, les lieux d'accueil devraient être des espaces où la diversité ne serait pas seulement reproduite mais activement créée, fruit de l'élaboration collective de nouvelles connaissances, valeurs et identités par tous les participants, enfants et adultes.

La reconnaissance, le respect, la valorisation de la diversité -des gens, des pratiques et des perspectives- et du choix compris comme un processus de prise de décision participatif et inclusif (*l'exercice démocratique du choix*) représentent des conditions nécessaires à la démocratie dans les services à l'enfance, autre valeur essentielle qui devrait cimenter tous les aspects de ces structures.

A ce titre, les parents et les enfants devraient pouvoir choisir le mode d'accueil qu'ils souhaitent. Cependant, *l'exercice individuel de ce choix* ne représente qu'un aspect du choix démocratique ; il n'est donc qu'une valeur parmi tant d'autres. Il ne faudrait pas le rendre prioritaire par rapport à d'autres valeurs.

7. L'évaluation participative, démocratique et transparente

L'évaluation devrait être un procédé participatif et démocratique à long terme. Elle devrait être ouverte à tous les citoyens, enfants comme adultes, et être en mesure de proposer à tous l'opportunité de discuter de choses réelles et concrètes. Elle devrait permettre aux citoyens de prendre ensemble la responsabilité de formuler des avis et des évaluations, plutôt que de se laisser guider par une objectivité scientifique présumée, délivrée par des experts et des évaluateurs. Un tel procédé d'évaluation requiert la mise en pratique de méthodes comme la documentation pédagogique qui rend la pratique visible, transparente, et sujette à la réflexion, au dialogue, à l'interprétation et au jugements de valeur. Cette documentation pédagogique peut ouvrir la voie à l'obtention de résultats inattendus.

8. La valorisation du travail avec les enfants de 0 à 6 ans: une profession en parité avec les enseignants du système scolaire

L'image que nous avons des structures d'accueil de la petite enfance et les principes que nous avons définis plus tôt impliquent que les professionnels possèdent les qualifications pédagogiques requises pour travailler avec les enfants de 0 à 6 ans, et qu'ils soient également qualifiés pour travailler avec leurs familles et avec la communauté au sens large. C'est un travail important, complexe et exigeant. La profession peut prendre une variété de formes différentes : le ou la professionnelle peut par exemple être un pédagogue, un enseignant, un 'pedagogista' ; dans certains pays il y aura une différence et une certaine distinction entre les professionnels qui s'occupent des enfants de 0 à 6 ans, alors que dans d'autres pays le travail avec les enfants nécessitera une spécialisation. Mais quelle que soit la formulation, tous ces professionnels doivent avoir certaines compétences communes : ils doivent penser de manière critique, émettre des jugements contextualisés, travailler avec les individus comme avec les groupes, et travailler de manière interdisciplinaire ; ils doivent savoir écouter, communiquer et travailler de manière démocratique. De plus, ils doivent être mis sur un pied d'égalité avec les enseignants du système scolaire obligatoire, en ce qui concerne leur formation continue, leurs niveaux de qualification initiale, leurs salaires et leurs conditions de travail. Il existe différents points de vue sur la proportion de professionnels qui devrait être qualifiés à ce haut niveau de professionnalisation : de notre point de vue (suivant les "Objectifs de qualité"), au moins 60% d'entre eux devraient l'être, et ceci de manière égale entre les salariés femmes et hommes.

9. Un partenariat fort et équitable entre les structures d'accueil de la petite enfance et le système scolaire obligatoire

Les structures et le système scolaire obligatoire devraient tendre vers ce que l'OCDE appelle un « partenariat fort et équitable » l'étant traités d'égal à égal au sein du système éducatif. Ce partenariat devrait reposer sur une conception partagée de l'image de l'enfant, de l'éducation et des structures d'accueil. Dans cette approche partagée, l'éducation représente un processus de construction de savoirs, de valeurs et d'identité principalement appliquée en vue de l'émancipation et de la construction personnelle d'individus moraux, compétents et sains. L'éducation ne doit pas s'organiser autour de matières académiques mais selon des domaines importants pour l'épanouissement personnel, pour une société démocratique et un environnement durable: la communication, la culture, les sciences et la technologie, la santé, l'environnement et le développement durable, la démocratie et la citoyenneté, la créativité et la curiosité et, enfin, le soin et l'accueil.

Le système scolaire obligatoire a beaucoup à apprendre des structures d'accueil des jeunes enfants, surtout lorsqu'elles sont envisagées comme ici. Il est nécessaire de mettre en place des « espaces de réunion » pédagogique dans lesquels ces deux types de services puissent dialoguer, et établir ensemble de nouvelles pratiques et valeurs qui leur permettent à tous deux de fournir une éducation au sens large, tout en reconnaissant que la réussite scolaire au sens strict n'est pas l'objectif unique ou nécessairement l'objectif principal de l'éducation.

Un certain nombre de conditions rendront possible ce « partenariat fort et égal ». Parmi elles se trouve la mise en place d'un secteur de la petite enfance qui soit fort et confiant. Cela a plus de chance d'arriver là où les enfants ne commencent pas l'école primaire avant l'âge de six ans.

10. Le partenariat transnational : apprendre les uns des autres

L'Europe possède un héritage riche en théories et pratiques innovantes et démocratiques pour les services destinés aux jeunes enfants. De nos jours, cet héritage perdure dans des expériences locales (et quelques fois nationales) dont certaines sont des exemples vivants des principes que nous avons définis plus haut. Cependant, actuellement, l'Europe est confrontée à des influences très fortes qui mettent en péril le meilleur de notre héritage et de nos expériences et le remplacent par une alternative standardisée et appauvrissante, par une logique étroite et destructrice, calculatrice et contractuelle, instrumentale et technique. Pour contester cette approche néo-libérale des structures d'accueil des jeunes enfants, et pour la confronter avec l'alternative d'une approche européenne, il est capital qu'à travers l'Europe, on développe et approfondisse des partenariats avec de nombreux participants, à tous les niveaux.

Nous ne partons pas de rien : **Enfants d'Europe** est un des nombreux partenariats qui existent déjà. Nous avons besoin de créer plus d'espaces transnationaux et plus d'espaces européens de rencontre, où il serait possible de dialoguer, de réfléchir et de créer des opportunités afin de transcender les frontières et d'explorer de nouvelles perspectives ; où il serait possible de rendre les pratiques visibles (à tous niveaux, politiques y compris), de discuter de ces pratiques de manière critique et où il serait possible d'apprendre et de construire ensemble un nouveau savoir. Dans cette optique, à court et à plus long terme, il faudrait aussi promouvoir d'avantage les échanges entre professionnels des différents pays.

Ce document est destiné à susciter un dialogue démocratique afin de construire une politique européenne de la petite enfance et des services à la petite enfance. **Enfants d'Europe** souhaite entendre les points de vue individuels ainsi que ceux des organisations.